

Conditions générales d'expédition d'Andermatt BioVet AG

Prix

En CHF, TVA incluse. Plus frais d'emballage (CHF 3.50) et de port. Sous réserve de changements de prix. Des prix d'échelon sur demande.

Conditions de paiement

30 jours net

Mode d'envoi

Sans indication de votre part nous enverrons la marchandise par « PostPac Economy » resp. courrier B. Les auxiliaires et les denrées périssables sont automatiquement expédiés par « PostPac Priority » resp. courrier A.

Des envois de plus de 30 kg sont envoyés par camion ou dans plusieurs paquets (variante meilleure marché).

Lors de commandes simultanées dans une autre de nos sociétés (Andermatt BIOGARTEN SA ou Andermatt BIO-CONTROL SA), l'emballage et le port ne sont facturés qu'une seule fois.

Envoi par courrier de produits dangereux

Les acides formique et acétique doivent être envoyés dans des paquets de max. 4 litre par paquet par produit et Thymol dans des paquets de max. 120 boîtes.

Commande / Expédition

Dès que vous avez envoyé votre commande, le système vous renvoie automatiquement une confirmation de commande.

Normalement nous expédions votre commande le jour ouvrable qui suit la réception de votre commande. S'il n'est pas possible de vous envoyer un produit dans les trois jours, nous vous contactons durant cette période.